



PROJET ASSOCIATIF

PRESENTATION DU CLUB

Le club « Les Archers Manosquins » a été fondé le 14 octobre 1988 et déclaré à la sous préfecture de Forcalquier sous le N° 5120. Il a son siège Maison des associations Boulevard du Temps Perdu à Manosque (04100).

Il a pour objet la pratique du tir à l'arc et est affilié à la Fédération Française de ce sport.

Le club est administré par un Comité Directeur de six membres minimum (actuellement 8) élus pour 4 ans lors d'une l'assemblée générale. Ce Comité a élu en son sein un Président, un trésorier et un secrétaire.

Le club a établi pour son bon fonctionnement un règlement intérieur joint en annexe.

PROJET SPORTIF

Notre vocation est de développer la pratique du tir à l'arc, de l'initiation à la compétition, pour des archers de tous âges à partir de 9 ou 10 ans, aussi bien en intérieur jusqu'à 30m qu'en extérieur jusqu'à 70 m.

La découverte de notre sport s'effectue au sein de l'école de tir selon la démarche Fédérale préconisant l'arc classique avec viseur.

Les jeunes sont encadrés par un entraîneur Breveté d'état rémunéré et 2 entraîneurs fédéraux bénévoles, lors d'une séance hebdomadaire de 2 heures au cours de laquelle ils sont séparés en groupes de niveaux. Leur progression est évaluée par des passages de flèches réguliers.

Les adultes bénéficient de 2 séances d'entraînement hebdomadaires de 2h dont 1 heure encadrée par l'entraîneur Breveté d'état. Les débutants profitent également des conseils des archers confirmés.

Chaque archer choisit l'arc qui lui convient : Bare Bow (sans viseur) Classique (avec viseur) ou Compound (arc à poulies), pour pratiquer en compétition ou en sport loisir, sur cibles anglaises et/ou en parcours (Campagne, 3D, Nature)

Sans l'imposer, nous incitons à participer à des compétitions. Le paiement des mises d'engagement est pris en charge par le club. Il s'agit, soit de concours « Spécial jeunes » pour les jeunes débutants, puis pour les plus avancés et les adultes de concours Fédéraux qualificatifs pour les championnats de France.

Le club est organisateur chaque année d'un concours en salle, championnat Départemental 04.

Chaque printemps nous perpétons une des Traditions importantes de l'Archerie : le Tir à l'oiseau pour désigner les Roy et Roitelet du club pour l'année.

PROJET EDUCATIF

Le club s'attache à développer chez ses adhérents, les valeurs sportives en général et celles plus particulièrement liées au tir à l'arc : la maîtrise et le dépassement de soi, la rigueur et la concentration, le respect des règles et des autres archers.

Dans notre sport les premières règles sont celles qui concernent la sécurité, elles sont essentielles et impérativement respectées par tous.

Lors des évaluations (passages de flèches) ou des compétitions l'archer doit faire preuve d'autonomie et de franchise puisqu'il est amené à noter lui-même ses scores (sous le contrôle de ses pairs et au besoin d'un arbitre).

Sur le pas de tir, l'archer respecte les autres en toutes circonstances : le silence pendant les tirs est nécessaire à la concentration, il faut savoir attendre dans le calme la fin des tirs de chaque volée pour les plus rapides et en contrepartie savoir ne pas faire attendre pour les plus lents.

Tous les archers apprennent à connaître et respecter les quelques personnes présentant des handicaps accueillies par le club.

Même si le tir à l'arc est un sport individuel, l'esprit d'équipe est développé par des jeux ou des compétitions par équipe.

Le club veille à ce que tous, jeunes et adultes, aient un comportement éco-citoyen, dans l'utilisation et le rangement du matériel, comme dans l'entretien des lieux après chaque séance. Les communications aux adhérents et aux instances utilisent essentiellement l'informatique ce qui diminue de beaucoup l'utilisation du papier. Le club met actuellement en place un tri sélectif des déchets pour nos prochains concours.

PROJET SOCIAL

Le club est ouvert à tous sans discrimination, sous condition d'un certificat médical de non contraindication..

Il accueille actuellement quelques personnes en situation de handicap et adapte sa pédagogie à leurs différences en liaison avec les familles et les éducateurs. L'installation de toilettes pour handicapés est programmée par la mairie, elle nous permettra d'accueillir aussi des personnes en fauteuil.

Une attention particulière est portée à l'intégration de toutes les classes sociales par le prêt de matériel, des achats groupés, le fractionnement possible des paiements des cotisations.

Le club travaille en concertation avec les collectivités locales, les associations et les instances de la Fédération Française de tir à l'arc.

Nous participons de manière régulière à des actions initiées par la ville de Manosque pour la promotion des sports :

- Une action pour faire connaître les clubs sportifs dans les quartiers dits sensibles de la ville avec plusieurs séances d'initiation pour les jeunes.
- Durant l'été la ville propose des activités sportives aux jeunes ; le club s'inscrit dans ce dispositif et pendant 3 semaines il accueillera 2h par jour des groupes de 10 jeunes.
- A chaque rentrée scolaire nous participons au « Forum des Sports » organisé par le Comité Sportif Manosquin.

Pour créer du lien et rassembler tous les adhérents et leur famille le club organise tous les ans au printemps une journée à la fois sportive et festive avec tir à l'oiseau, pique-nique et jeux autour du tir à l'arc.

MOYENS MATERIELS

Les locaux :

Nous disposons 8h par semaine d'1 gymnase permettant de tirer jusqu'à trente mètres ou de faire plusieurs groupes de tir simultanés (15 et 18 m) avec un local de rangement pour la ciblerie, les arcs et tous les accessoires nécessaires.

Nous disposons aussi d'un terrain extérieur accessible toute l'année avec de la ciblerie fixe permettant les tirs de 10m jusqu'à 70 m.

En plus nous avons à la maison des associations un bureau pour réunir le Comité directeur et ranger du matériel d'usage peu fréquent.

Les moyens humains :

Le club emploie 3h par semaine un entraîneur breveté d'état. Deux entraîneurs Fédéraux niveau 1 bénévoles assurent aussi la formation des archers. Toutes les autres fonctions et tâches liées à nos activités sont assurées par les archers eux mêmes en total bénévolat..

Le matériel d'archerie :

Le club dispose d'un parc d'arcs d'initiation important permettant de prêter à chacun des débutants un arc adapté à ses capacités pour une durée d'une année environ voire plus dans des cas particuliers. Dans les premières séances le club prête même l'ensemble du petit matériel : flèches, protège bras, palette etc. Ce même matériel sert aussi lors d'animations et d'initiations.

Nous possédons 7 cibles mobiles pour les entraînements en salle plus des chevalets et des plaques de « Stramit » pour l'organisation des concours et des filets de sécurité. Un stock de blasons pour les différentes disciplines est renouvelé régulièrement.

Du matériel de réparation : empenneuse, métier à cordes...

Pour le travail de secrétariat, les contacts avec les adhérents et l'organisation des concours nous avons un ordinateur portable.

Les moyens financiers :

Ils proviennent de trois sources :

Les cotisations des adhérents

Les subventions de la ville de Manosque, du CNDS et du Comité départemental 04 de tir à l'arc; ce dernier nous aide pour des achats d'équipement grâce à des fonds du Conseil Général.

Les recettes des concours organisés

Projet approuvé par le Comité Directeur du 05/07/2012

Manosque le 10/07/2012
Stéphane CUINE Président

